

PAIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 4^e étage.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUVE-DENUNCIQUES, rue Pelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef
du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 3 janvier 1848.

Enveloppé de tous côtés par les troupes de l'empereur, ne pouvant revenir en arrière et repasser la frontière française sans être arrêté par nos troupes, abandonné par une partie des siens, menacé par des populations sur lesquelles il allait inévitablement attirer la colère d'Abd-er-Rhman, l'émir, qui avait lutté si long-temps contre nous, s'est trouvé dans la nécessité de se rendre. Il a d'abord cherché à faire ses conditions avec l'empereur du Maroc, et l'on comprend en effet quel avantage il eût trouvé dans un arrangement qui lui aurait permis de reprendre les armes contre la France, de se faire l'instrument soit des musulmans, soit des Anglais, à la première complication qui aurait surgi en Europe. Mais Abd-er-Rhman ne lui a pas pardonné d'avoir orgueilleusement rêvé le trône, d'avoir aspiré à se faire le chef des croyants; il a refusé d'écouter les conditions d'un homme vaincu, traqué de toutes parts, sans espérance de salut; il a exigé qu'il se rendit à discrétion.

Abd-el-Kader a compris que sa mort serait pour l'empereur le seul gage de la paix, et, après avoir exercé tant de barbaries contre les indigènes qui avaient traité avec les chrétiens et accepté la domination française, cet homme a fait lui-même ce qu'il avait reproché aux Arabes et s'est livré à la France. Il a préféré une vie désormais obscure à la mort glorieuse d'un champ de bataille.

Cet événement, sous quelque rapport qu'on l'envisage, a une haute gravité. Il inaugure, ainsi que nous l'avons déjà dit, une ère nouvelle pour notre colonie. Désormais que toute résistance a cédé, il ne restera plus de prétexte pour ajourner une colonisation sur une vaste échelle; l'empire du sabre doit cesser et faire place aux lois civiles. Le cabinet, qui eût été si heureux de pouvoir annoncer dans le discours du trône ce succès inespéré, sera triomphant demain, et son attitude s'en ressentira dans la discussion de l'adresse. Les feuilles ministérielles chanteront sur tous les tons une victoire due en réalité aux armes marocaines; elles affirmeront que l'anéantissement de la puissance de l'émir est le résultat du traité de Tanger et de l'activité, de la fermeté de notre diplomatie. Ces gens-là ont si peu de gloire, qu'on peut leur permettre de l'exagérer un peu.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit; il importe aujourd'hui de savoir comment l'on traitera Abd-el-Kader prisonnier. On a parlé de le transporter en Egypte, au Caire ou à Alexandrie; ce serait là le comble de l'absurdité. Relégué sur une terre africaine où nous ne possédons malheureusement plus d'établissement, l'émir serait encore le point de mire des ennemis de la France; c'est vers lui que tourneraient leurs regards ceux qui n'acceptent pas en Algérie notre domination, et nous le reverrions peut-être bientôt à la tête de nouvelles troupes. Dans le cas d'une guerre européenne, l'Angleterre trouverait certainement le moyen d'armer de nouveau Abd-el-Kader, d'opérer ou de tenter au moins avec lui une diversion au sein même de nos possessions. Ce serait donc commettre une faute que de laisser à sa disposition un aussi grand moyen d'action contre nous.

Nous ignorons encore quelles conditions l'émir a faites en se remettant entre les mains de M. le général Lamoricière, mais on ne saurait dissimuler que, serré par les cavaliers au service de la France, entouré par nos colonnes, dans l'impossibilité de repasser la Mlouia, sur les bords de laquelle les camps marocains l'attendaient, épuisé de fatigues, traînant avec lui une deira exténuée de misère, il eût été forcément pris, et peut-être est-il à regretter que les choses ne se soient pas passées ainsi. Nous ne conseillerons jamais de violer les promesses qu'on a faites, même à un ennemi de mauvaise foi; cependant nous ne pouvons nous empêcher de redouter ici quelque nouvelle duperie. Abd-el-Kader, c'est le seul fait que nous voulions en ce moment lui reprocher, Abd-el-Kader a fait égorger de sang-froid, plusieurs jours après le combat, quatre cents Français prisonniers de guerre, qu'il pouvait échanger, qu'il pouvait garder, mais dont la vie devait être sacrée pour lui. Il a ainsi violé les droits des nations, droits imprescriptibles, droits sacrés pour lui puisqu'ils étaient respectés par nos troupes et qu'aucun acte ne l'autorisait à ordonner cette exécrable boucherie. Abd-el-Kader, pris par nos soldats, pouvait être traduit devant un conseil de guerre comme violateur du droit des gens, et, s'il eût été condamné, fusillé, sans que personne, sans que nulle puissance pût réclamer contre la punition exemplaire d'un crime affreux.

Voilà ce qu'on pouvait faire; on a pensé que la clémence aurait plus d'influence sur les Arabes, l'avenir en décidera; mais il serait par trop naïf de permettre à cet assassin d'aller trôner à Paris ou dans quelque autre ville de France, et il serait, ce nous semble, fort légitime et fort prudent de l'enfermer dans quelque forteresse. Autant nous avons d'estime et de considération pour un ennemi vaillant, combattant avec courage, même contre nous, autant nous condamnerions vivement le pouvoir de donner une haute position à l'homme qui a fait lâchement assassiner des prisonniers de guerre.

Le Constitutionnel a reçu de son correspondant de Berne une lettre qui renferme des renseignements curieux et officiels sur l'envoi d'armes que notre gouvernement a fait au Sonderbund en septembre et octobre derniers.

D'un rapport fait par un ancien conseiller d'état de Fribourg, il résulte que M. de Raemi de Bertigny, fondé de pouvoirs du gouvernement fribourgeois, avait fait demander à Paris que les armes et les munitions sollicitées par ce gouvernement fussent données gratuitement au canton de Fribourg; mais le ministre de la guerre n'acquiesça que partiellement à cette demande, et exigea au moins une somme de 20,000 f., en ajoutant qu'on ne demanderait rien de plus. C'est dans ce sens que l'affaire fut présentée au sein de l'autorité exécutive, d'après le témoignage du membre sus-mentionné fribourgeois, et c'est ce que semble confirmer la forme même de la quittance donnée par le colonel-directeur d'artillerie de Besançon, quittance qui est ainsi conçue :

« Je soussigné, colonel-directeur d'artillerie, reconnais avoir reçu pour compte de M. le ministre de la guerre, des mains de M. Ant. de Raemi de Bertigny, fondé de pouvoirs du gouvernement de Fribourg, la somme de 20,000 f. en valeurs sur Paris, à-compte d'une créance qui sera ultérieurement réglée entre les parties.

« Besançon, le 23 septembre 1847.

« Signé : LE COLONEL BOUSSOT. »

La facture des objets envoyés de l'arsenal de Besançon, qui comprend vingt-sept rubriques, s'élève à 72,411 fr. 50 c. Dans cette facture sont portés les frais ordinaires d'emballage; mais il existe en outre une facture spéciale, et qui porte en tête : ARSENAL DE BESANÇON. — Dépenses faites pour l'encaissement et autres dispositions propres à faciliter le transport du matériel livré à l'exportation le 30 novembre 1847. Ces dépenses sont portées à 272 fr. 27 c., et elles prouvent, par le contenu des diverses rubriques de cette facture, que le directeur de l'arsenal de Besançon s'est prêté à des emballages clandestins pour donner le change sur la nature des objets extraits de cet arsenal.

Voici maintenant le permis d'exportation signé par le ministre de la guerre :

« PERMIS D'EXPORTATION.

« Le ministre secrétaire d'état de la guerre autorise M. de Raemi de Bertigny, négociant, conformément à sa demande du 24 août 1847, à exporter à Fribourg (Suisse), par le bureau-frontière de Pontarlier, les objets ci-après détaillés, lesquels sont destinés au gouvernement du canton de Fribourg.

« Détails des objets à exporter.

« 4 obusiers de campagne montés sur affûts, avec avant-trains, coffres et accessoires. — 4 caissons avec coffres. — 1,000 obus de 15. — 400 boulets de 24. — 250 boîtes à balles remplies. — 8 harnais complets (dont 2 de devant et 2 de derrière pour une voiture). — 3,000 fusils à silex. — 3,000 tire-balles. — 3,000 pierres à feu.

« M. le directeur des douanes vient d'être invité à donner des ordres pour la libre sortie de ces objets.

« Paris, le 16 septembre 1847.

« Signé TRÉZEL. »

Plusieurs lettres du commissionnaire de Besançon, M. Th. Amet, chargé de l'expédition des armes, constatent les changements de direction que les convois prohibés ont eu à subir, par suite de l'éveil donné aux populations suisses limitrophes du département du Doubs.

Pour démontrer la connivence du gouvernement français avec le Sonderbund, il suffit de rappeler que l'arrêté de la diète qui enjoignait au Sonderbund de cesser tous préparatifs militaires extraordinaires, et qui ordonnait aux états confédérés de retenir tout convoi d'armes et de munitions destiné aux cantons de la ligue séparée, est daté du 11 août; or, c'est à la fin de septembre que le ministère français prenait sur lui de fournir à peu près gratuitement un matériel d'armement très considérable.

Paris, le 1^{er} janvier 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le Moniteur contient ce matin l'acte de décès de M^{me} Adélaïde. Cette princesse était née à Paris le 23 août 1777. Elle était donc dans sa 71^e année. Une feuille ministérielle publie les détails qui suivent sur ses derniers moments :

« S. A. R. était tombée malade le jeudi 23 de ce mois, deux jours après son retour à Paris.

« Cette maladie, qui ne paraissait d'abord être qu'une simple indisposition, n'avait pas inspiré de réelles inquiétudes, et la princesse avait pu faire régulièrement chaque jour une courte promenade dans ses appartements.

« Hier, le roi et la reine venaient à peine de la quitter, lorsque, vers les six heures du soir, elle s'endormit dans le fauteuil où elle était assise. Le docteur Blache, qui se trouvait auprès d'elle, lui tâta le pouls, qui lui sembla faible mais régulier. Vers les onze heures, il crut devoir réveiller la princesse pour l'engager à se mettre au lit. M^{me} Adélaïde ouvrit des yeux ternes et sans regard, et ne répondit rien.

« Le médecin crut devoir alors se rendre auprès du roi pour le prévenir que la princesse était à l'agonie. Le roi, accompagné de la reine, se rendit immédiatement auprès de sa sœur, et en même temps on fit appeler M. le curé de Saint-Roch pour donner à l'auguste malade les secours de la religion.

« La famille royale, dont tous les membres, à l'exception de M. le duc et de M^{me} la duchesse d'Aumale, sont en ce moment à Paris, se trouva bientôt réunie autour de la princesse, qui ne se réveilla pas, et qui rendit le dernier soupir sans avoir quitté le fauteuil sur lequel elle s'était endormie.

« Le roi, après avoir fermé les yeux de sa sœur bien-aimée, est rentré dans ses appartements, le cœur déchiré par cette perte cruelle; car, pour lui, M^{me} Adélaïde était plus qu'une sœur : c'était l'une des deux compagnes chéries de sa vie.

« Depuis plus de quarante ans ils n'avaient pas une pensée qui ne leur fût commune.

« C'est M. le duc de Nemours qui, pendant toute cette douloureuse nuit, a présidé à tous les soins qu'a nécessités ce fatal événement.

« Aujourd'hui le corps de la princesse repose sur un lit dressé au milieu du salon de l'appartement qu'elle occupait, aux Tuileries, dans le pavillon de Flore.

« Son visage est découvert et sa figure a conservé toute sa sérénité. « Rien n'a encore été décidé, à l'heure où nous écrivons, sur le jour et le lieu où devra se faire le service qui précédera le départ des restes mortels de l'auguste princesse pour la chapelle de Dreux. »

« Le roi a pris le deuil pour deux mois, à l'occasion de la mort de M^{me} Adélaïde.

« Un journal rapporte que M. le président de la chambre des députés a dit hier au roi, en lui présentant la chambre :

« Sire, nous ne venons point troubler votre douleur par des paroles; nous venons y associer la nôtre et vous apporter les vives sympathies du pays. »

« Le roi a voulu répondre, dit le même journal, mais les sanglots ont étouffé sa voix. Les députés qui se pressaient autour de lui ont pu seulement saisir ces paroles entrecoupées :

« J'avais espéré remercier demain la chambre de son accueil... Il avait été doux à mon cœur... Je sens que je cède à ma peine... elle est bien cruelle... Je suis pénétré des témoignages de votre sympathie et de voir la chambre si nombreuse autour de moi... »

« On lit dans le Journal des Débats :

« Le corps de M^{me} la princesse Adélaïde, après avoir été embaumé, sera exposé, à partir de demain, dans une chapelle ardente, au palais des Tuileries. On assure que les obsèques de S. A. R. auront lieu mercredi prochain à Dreux. »

« On lit dans le même journal :

« On dit que par son testament S. A. R. M^{me} la princesse Adélaïde laisse à M. le duc de Nemours ses forêts de Crécy et d'Armainvilliers, à M. le prince de Joinville sa forêt d'Arc en Barrois, à M. le duc de Montpensier sa magnifique terre de Randan avec le château accru et embelli par ses soins. »

« Un journal a annoncé hier soir que M^{me} Adélaïde avait désigné MM. Dupin et Odilon Barrot pour ses exécuteurs testamentaires. Nous croyons qu'en ce qui concerne M. O. Barrot, cette nouvelle mérite confirmation.

« Nous avons évalué à quarante millions la fortune de la défunte; la Gazette de France ne la porte pas à moins de cent millions. On persiste à croire que M. le prince de Joinville aura été avantage.

« Voici ce qu'on trouve dans l'Histoire des dix ans, de M. Louis Blanc, sur les sentiments que manifestait M^{me} Adélaïde quand la couronne fut offerte à M. le duc d'Orléans :

« Pénétrée qu'elle était des dangers dont son frère était entouré, M^{me} Adélaïde se hâta de dire : « Qu'on fasse de mon frère un président, un garde national, tout ce qu'on voudra, pourvu qu'on n'en fasse pas un proscrit. » Ces paroles étaient l'expression naïve des sentiments du prince en ce moment. Mais ce que M. Thiers venait offrir, c'était une couronne, et M^{me} Adélaïde n'avait garde de repousser une offre aussi séduisante. Dévouée entièrement au duc son frère, dont elle partageait les vues, et sur qui elle exerçait quelque empire, elle avait rêvé pour lui des grandeurs dont elle le jugeait digne. Une seule crainte parut la préoccuper : qu'allait penser l'Europe? S'asseoir sur ce trône d'où Louis XVI n'était descendu que pour aller à l'échafaud, n'était-ce pas jeter l'alarme dans toutes les maisons royales et remettre en question la paix du monde? »

« M. Thiers répondit que ces craintes n'étaient pas fondées; que l'Angleterre, tout pleine encore des souvenirs des Stuarts vaincus, battrait des mains à un dénouement dont son histoire fournissait l'exemple et le modèle; que, quant aux rois absolus, loin de reprocher au duc d'Orléans d'avoir fixé sur sa tête une couronne suspendue dans l'orage, ils lui sauraient gré d'avoir fait servir son élévation de digue aux passions déchaînées; qu'il y avait quelque chose de grand à sauver la France, et que, s'il était trop tard pour la légitimité, il était temps encore pour la monarchie; qu'après tout, il ne restait plus au duc d'Orléans que le choix des périls, et qu'en l'état des choses, fuir les dangers possibles de la royauté, c'était affronter la république et ses inévitables tempêtes.

« De telles raisons n'étaient pas de nature à toucher l'âme humble et pieuse de M^{me} la duchesse d'Orléans, mais elles se firent aisément accepter de M^{me} Adélaïde. Enfant de Paris, comme elle le disait elle-même, elle offrit de se rendre au milieu des Parisiens. On convint que le duc serait prévenu, et M. de Montesquiou lui fut envoyé. »

« On lit dans l'Emancipation de Toulouse :

« Le banquet réformiste de Toulouse est toujours fixé au 9 janvier. En vain les clameurs s'élèvent de la part de tous les impuissants, la manifestation sera digne de notre ville. Que nos amis politiques veuillent bien ne tenir aucun compte de ces criaileries. Jusqu'ici nous les avons méprisées, et aujourd'hui nous nous contentons de rappeler que nous étions 1350 au banquet de 1840; nous ne voyons pas pourquoi nous ne dépasserions pas au besoin ce chiffre, si le seul local trouvé disponible le permettait : les affaires du pays ont été conduites, depuis, de façon si propre à contrarier le progrès de nos idées ! »

« La Presse s'attache à démontrer que M. Guizot, pour se maintenir, a besoin de jeter constamment dans la politique de nouveaux éléments d'agitation.

« Voilà, dit-elle, le pays replongé dans les anxiétés de la politique à outrance. La polémique par laquelle on prélude, cette année, aux débats de l'adresse, reprend les formes des plus mauvais jours. Quand les questions les plus brûlantes deviennent ainsi le terrain des combats d'avant-garde, à quelles luttes ne doit-on pas s'attendre? »

« Nous sommes profondément convaincus que la cause du gouvernement, que l'intérêt sérieux du pays ne peuvent que perdre, et perdre beaucoup, à ce que la situation soit ainsi tendue, à ce que le feu soit mis aux poudres, à ce que, de part et d'autre, pouvoir et opposition se battent, non plus seulement en adversaires, mais en ennemis. L'intérêt ministériel doit seul y gagner. Aussi est-ce lui qui a fait cette situation.

« Oui, lui seul a déchainé la tempête, car pour lui seul la tempête

était une chance de salut. Dans un état calme, quand les esprits sont laissés à eux-mêmes, à l'indépendance de leurs appréciations, la majorité est bien forcée de reconnaître ce qui frappe les yeux de tout le monde, le néant de la politique suivie, et, dès qu'elle le reconnaît, elle se désorganise. Pour qu'on puisse persister à la soutenir, cette politique, il faut qu'on ne la voie pas de trop près, qu'on ne puisse la regarder trop en face.

Les diversions lui sont nécessaires. Elle ne trouve sécurité qu'au milieu de l'orage, alors que la peur et l'emportement obscurcissent les idées et paralysent la liberté de ceux qui ont à la juger; alors qu'elle peut se dérober derrière un passé qui ne lui appartient pas; alors qu'à la discussion précise de ses propres actes elle réussit à substituer un débat dangereux sur des questions générales qui touchent à l'existence même du gouvernement de 1830.

Le ministère, dans le discours d'ouverture, n'a mêlé la couronne à cette lutte que pour achever une œuvre si digne d'un gouvernement.

Il a, sous ce rapport, parfaitement réussi. L'irritation est partout au comble. La guerre est engagée entre les partis de telle façon qu'on ne peut en prévoir le dénouement. On se croirait revenu à 1831.

C'est après sept années consécutives d'administration que le cabinet présidé par M. Guizot nous a ramenés là. Et la majorité satisfaite se serre plus que jamais autour de son drapeau! Et tous les jours on s'acharne à augmenter en elle l'ivresse de la résistance et de l'optimisme! Jamais, non, jamais, on ne constatera trop clairement que tout ceci s'accomplit en dépit de nos conseils et de nos efforts. Nous sommes les premiers à crier sur les toits, car Dieu nous est témoin que nous ne voulons avoir aucune part de responsabilité dans les conséquences d'une pareille politique.

Le Times du 28, reçu par voie extraordinaire, publie, sous la rubrique de Madrid à la date du 20 décembre, une correspondance particulière assez curieuse.

Quatre personnages qui avaient servi dans les rangs carlistes, dit cette correspondance, partirent dernièrement de Madrid pour l'Angleterre, afin d'aller trouver à Londres le comte de Montemolin. A Paris, ces quatre personnages se séparèrent; deux restèrent dans cette capitale, et les deux autres continuèrent leur route vers Londres.

On ignore le motif de cette séparation, la mission des quatre envoyés en question étant la même et concernant le comte de Montemolin, comme nous venons de le dire.

A l'arrivée à Londres des deux personnages qui avaient poursuivi leur voyage jusque là, ils demandèrent et obtinrent, malgré les répugnances du comte de Montemolin, une audience.

Je ne sais s'ils étaient autorisés à soumettre au prince la proposition qu'ils lui firent, ou s'ils parlèrent spontanément et mus par le seul désir de terminer une question si importante (celle de succession); mais il est certain qu'au nom d'un très grand nombre des plus influents de leurs anciens camarades, ils demandèrent au comte de Montemolin si, moyennant le rétablissement de la loi salique en Espagne et la réintégration complète de l'infant don Carlos et de sa famille dans tous les privilèges et honneurs des infants d'Espagne comme avant la guerre civile, il consentirait, lui comte de Montemolin, à reconnaître la souveraineté de la reine Isabelle et les institutions actuelles de la monarchie espagnole; ils ajoutèrent que sa réponse serait d'une importance capitale et pour eux-mêmes et pour tous ses autres partisans.

Le prince les écouta avec attention, causa quelque temps avec eux de la situation de l'Espagne, mais ne voulut pas leur faire une réponse catégorique. Il est vrai que pendant le voyage de ces personnes il était survenu un événement de nature à contrarier beaucoup l'objet de leur mission; et lorsque le prince fit valoir cette circonstance pour s'abstenir de répondre, les interlocuteurs furent obligés de reconnaître la validité du motif.

De ce point la conversation tourna aux affaires de Catalogne. Si je suis bien informé, le prince déclara qu'il n'avait jamais autorisé la prise d'armes des bandes carlistes dans cette principauté. Il ne les avait, ajouta-t-il, ni encouragées, ni découragées.

Je ne sais, dit en finissant le correspondant du Times, si quelques négociations se suivent en ce moment entre des personnages puissants dans ce pays et le comte de Montemolin; mais ce qu'il y a de certain, c'est que le Popular, journal que l'on dit salarié par le gouvernement de Madrid, publie depuis quelque temps des articles élogieux pour les carlistes, que Narvaez annonce avec confiance à tout le monde la fin de l'insurrection de la Catalogne, et qu'une foule d'insurgés déposent depuis quelque temps les armes dans cette province.

Il est certain aussi qu'une correspondance très active s'échange entre le général carliste Villareal, qui habite Bordeaux, et une des personnes attachées à la légation espagnole à Londres.

D'après ce qu'apprend l'Indépendant du Midi, le ministère n'a pas reculé devant l'odieuse mesure dont était menacé M. Bérard, doyen de la faculté de médecine de Montpellier, depuis son acte d'adhésion à la cause réformiste. M. Bérard a reçu avis officiel de sa révocation, et c'est M. Ribes qui seul, après le refus de ses collègues, a accepté l'honneur d'occuper une place désormais dégradée. Cet acte sauvage, trépidé par le professeur Guizot, M. Duchâtel et le duc de Chantemerle, va faire de nouveaux adeptes au pouvoir. Voici comment l'a accueilli la jeunesse studieuse. Nous citons l'Indépendant :

« Aujourd'hui lundi, à deux heures, les élèves en médecine qui s'étaient réunis à l'école en sont partis en un long cortège, rangé sur deux de front, et se sont rendus chez l'honorable M. Bérard, en longeant les boulevards et remontant la Grand'Rue. L'attitude grave et recueillie de ces jeunes gens allant protester contre un acte justement sévère a vivement impressionné la population, qui accueillait partout le cortège avec des marques de sympathie.

Arrivés à la maison du doyen si brutalement frappé pour un acte qui l'honore, les élèves se sont groupés dans la cour, où M. Bérard s'est empressé de venir les recevoir. A l'arrivée de leur professeur, ils ont fait entendre d'unanimes vivats, et l'un d'eux a pris la parole pour exprimer les regrets communs.

M. Bérard, qu'une émotion profonde dominait, n'a pu répondre que peu de mots, auxquels l'auditoire a répondu par le cri répété de Vive Bérard! et le cortège se formant de nouveau, les étudiants en médecine sont retournés à l'école en conservant le même ordre, le même recueillement, la même gravité.

Deux heures avant cette manifestation si honorable pour ceux de qui elle émane et pour celui qui en a été l'objet, une cérémonie officielle avait eu lieu à la Faculté. M. le professeur Ribes, le complice du préfet et du recteur, avait été installé au poste désormais sans dignité où il a consenti à s'asseoir. Tout était triste dans cette cérémonie : M. Ribes avait conscience de son action, et les professeurs présents ne pouvaient pas oublier l'outrage que l'on vient de leur faire; aussi le récipiendaire n'a-t-il reçu que de rares et froides félicitations. On dit qu'il se consolera par l'augmentation de son traitement. Cela est-il possible?

A trois heures, M. Ribes s'est présenté à l'école pour y faire son cours. L'amphithéâtre était encombré; une masse compacte d'élèves y attendait le professeur pour lui témoigner par une manifestation expressive la répulsion que sa conduite inspire à tout homme de cœur. Il avait été décidé que, dès que M. Ribes prendrait la parole, tous les auditeurs déserteraient la salle; mais cette sage détermination n'a pu être exécutée, malgré les efforts des nombreux élèves. Dès que M. Ribes a paru, les huées,

les sifflets sont partis de tous les points; l'indignation débordait; on lui a prodigué les épithètes les plus dures. Depuis la punition infligée par les étudiants de Paris à la palinodie de M. Lermier, nulle manifestation des écoles n'avait été aussi générale, aussi énergique.

M. Ribes a dû se retirer devant l'expression bruyante des sentiments qu'il a provoqués.

Et maintenant, après cette scène d'un entrainement regrettable, mais facile à comprendre quand on réfléchit à l'énormité qu'il s'agissait de condamner, nous espérons que les élèves sentiront qu'ils doivent éviter avec soin de fournir contre eux des prétextes de vengeance, et qu'ils se renfermeront dans la manifestation légale de leurs sentiments. Nous les en conjurons au nom de l'intérêt qu'ils nous inspirent, au nom surtout de la cause pour laquelle ils viennent de montrer une ardente sympathie.

Voici le discours adressé à M. Bérard, au nom de ses camarades, par un élève en médecine de la faculté de Montpellier :

« La visite d'adieu que nous venons vous faire est une preuve éclatante des vives sympathies que vous avez su faire naître dans tous nos cœurs.

« Animés par deux sentiments différents, nous voulons vous témoigner tout le regret, toute la douleur que nous éprouvons en vous voyant ainsi dépouillé des fonctions que vous avez si dignement remplies.

« Mais nous voulons aussi protester devant vous, d'une voix énergique et unanime, contre la mesure indigne dont vous êtes aujourd'hui la victime. Nous venons dire à l'homme de cœur : Honneur et gloire à celui qui n'a pas craint de sacrifier un titre, des honneurs, à son devoir et à sa conscience, sur l'autel de la liberté!

« Honte est anathème à ceux qui, désespérant de se faire des amis et des prosélytes par les voies pures de la douceur et de la justice, ont recourus à des violences, à des brutalités, qui témoignent à la fois et de leur haine et de leur faiblesse!

« On a cru sans doute, en vous enlevant au décanat, vous abaisser vis-à-vis de vos concitoyens, et l'on n'a fait que vous grandir à leurs yeux, et l'on vous a élevé, je ne crains pas de le dire, un véritable piédestal.

« Vous aviez su déjà vous faire aimer de vos élèves, et toute cette grande famille qui se presse autour de vous a joint, dès ce jour, à cet amour si mérité une grande vénération.

« Soyez donc persuadé, monsieur, que chacun de nous, une fois rentré au foyer de famille, gardera en son cœur, à son professeur, à son ancien doyen, une reconnaissance éternelle, faible récompense du talent et du zèle infatigable qu'il a mis à nous instruire, et que nul n'oubliera la belle leçon que vous nous avez donnée de profond désintéressement et de noble indépendance.

« Vive notre ex-doyen! Vive M. Bérard! »

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 29 décembre 1847.

(SUITE.)

En exécution de ce traité, la ville n'a pas à supporter les indemnités dues pour la maison Lachapelle et la maison Donat, indemnités qui sont à la charge de M. Guimet, mais qui toutefois dépasseront le minimum fixé de 5,000 f. Le conseil n'a donc, quant à ces deux maisons, qu'à donner son approbation au traité passé avec M. Guimet. Quant aux autres maisons, des traités sont successivement intervenus entre l'administration et MM. Morelton, Levrat et Vachet pour la maison Richard, et MM. Poncet et Guiraud pour la maison Marcel. Ces traités, soumis à l'approbation du conseil, imposeront à la caisse municipale des sacrifices assez considérables, pour lesquels des crédits doivent être ouverts.

Enfin, quant à la rue des Bouquetiers, il avait été convenu entre l'administration et M. Blanchon, par un traité approuvé par le conseil le 22 avril 1847, que ce propriétaire prendrait à sa charge la moitié des sommes nécessaires pour la réhabilitation des baux existant encore dans la maison Jusserand et Bourcier. En vertu de cette convention, il est intervenu entre la ville et trois locataires dont les baux n'étaient pas échus des traités au moyen desquels les locaux seront évacués et la démolition possible à la Saint-Jean prochaine. Ces traités consacrent les indemnités s'élevant à 4,208 f., dont la moitié devra être supportée par M. Blanchon.

Au moyen de ces arrangements, qui sont la conséquence des décisions précédemment prises par le conseil, l'administration pourra accomplir pleinement, dans le courant de 1848, la régénération du quartier de la Boucherie-des-Terreux et celle de la rue des Bouquetiers et du quartier Saint-Nizier, qui depuis long-temps étaient l'objet des vœux de toute la population.

M. FALCONNET, au nom de la commission des intérêts publics, présente un rapport sur le projet de traité par lequel M. le maire a vendu à M^{me} veuve Mistral un espace de terrain compris entre sa propriété sise à l'angle de la place de l'ancienne Boucherie-des-Terreux et de la place des Carmes et les lignes tracées par le nouveau plan de la ville, de manière qu'elle puisse reconstruire sa maison sur les nouveaux alignements. Ce terrain présente une superficie de 57 mètres, qui, à 600 f. le mètre, forme la somme totale de 22,200 f.

M. le rapporteur pense que la vente projetée est convenable afin d'amener, le plus tôt possible, la rectification du plan de cette partie de la ville. Le prix a d'ailleurs paru à la commission en harmonie avec la valeur des terrains de cette localité.

Sur les conclusions du rapporteur, le conseil approuve le traité.

M. BARILLEON, au nom de la commission des finances, donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

« La commission à laquelle vous avez renvoyé l'examen du budget prévisionnel présenté par M. le maire pour l'exercice de 1848 m'a conféré l'honneur de vous faire connaître le résultat de son travail.

« Le budget que votre commission devait examiner était l'œuvre du magistrat qu'une mort imprévue nous a fatalement enlevé. M. Terme avait préparé ce budget tel à peu près qu'il vous a été présenté par son digne suppléant, M. Reyre. Une prudente réserve avait présidé à la rédaction de ce budget. Cette réserve était imposée par les circonstances malheureuses qui ont pesé sur nous pendant cette année et dont nous commençons à peine à sortir; elle était conseillée aussi par l'exiguïté des ressources extraordinaires laissées libres par l'impérieux service de la dette. Votre commission a rendu hommage à la sagesse des principes adoptés par M. le maire pour la rédaction de ce budget, dans lequel les recettes ont été évaluées au plus bas, dans lequel les dépenses ont été réduites au plus strict nécessaire. Toutefois, il a paru à votre commission que ces principes louables avaient été appliqués d'une manière un peu trop absolue. L'examen attentif auquel elle s'est livrée lui a démontré l'utilité d'introduire dans le budget qui vous est soumis un petit nombre de modifications.

« Je vais avoir l'honneur de vous faire connaître et de justifier ces modifications, auxquelles M. le maire a complètement adhéré.

« Sur les cinquante-neuf articles composant l'ensemble des recettes ordinaires et extraordinaires, votre commission vous propose de modifier seulement deux articles.

« Le chapitre des recettes extraordinaires porte, sous le n^o 3, une prévision de 7,000 fr. pour produit de la vente des matériaux provenant des maisons que l'administration a l'intention de démolir dans le courant de l'année prochaine. Ces maisons sont au nombre de sept. Plusieurs d'entre elles sont considérables; la plupart sont de construction assez moderne pour que non seulement les matériaux, mais encore les agencements dont elles sont composées, puissent être utilisés pour des reconstructions. Par ces considérations, votre commission a pensé qu'il était rationnel d'élever l'estimation de ce motif de recettes à 15,000 fr. Cette évaluation présente un produit de 2,440 fr. environ par maison. Vous penserez sans doute, comme votre commission, que cette appréciation est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la valeur réelle des matériaux qu'elle a pour objet.

« Le produit prévisionnel de l'octroi est porté, sous le n^o 40 des recettes ordinaires, pour une somme de 2,950,000 francs. Cette estimation a paru à votre commission devoir être portée à un chiffre plus élevé.

« Dans le rapport accompagnant la présentation du budget, M. le maire vous a fait connaître que le chiffre dont l'accroissement vous est proposé était déjà plus élevé que le produit probable de l'exercice courant. Les motifs développés par M. le maire pour justifier son évaluation ont été reconnus parfaitement fondés par votre commission; mais elle a différé d'avis avec le rapport sur la quotité probable de l'augmentation.

« A l'époque où le budget vous a été présenté, les produits de l'octroi donnaient un déficit probable de 40,000 francs, comparativement avec l'évaluation prévue dans le budget relatif à l'exercice courant. Cette différence

avait déterminé M. le maire à renfermer dans des limites très resserrées l'évaluation de l'accroissement que les motifs exposés dans le rapport lui paraissaient devoir nécessairement produire sur les revenus de l'octroi pour l'exercice prochain. Heureusement, depuis lors, cette imminence de déficit a disparu. Les recettes de l'octroi ont augmenté pendant ces derniers temps de telle sorte que les prévisions portées au budget de l'exercice courant seront certainement réalisées. La connaissance de cette circonstance favorable a excité votre commission à porter une attention spéciale sur le chiffre du revenu probable de l'octroi pour l'année prochaine. Le travail auquel elle s'est livrée à ce sujet l'a conduite à reconnaître que le chiffre proposé par M. le maire était au-dessous des probabilités.

« L'année qui vient de s'écouler a présenté une malheureuse analogie avec la désastreuse année 1840. Lyon a souffert en 1840 d'une inondation terrible; Lyon a dû souffrir en 1847 par les désolants et coûteux effets d'une rigoureuse disette. Par une heureuse compensation, les récoltes de toute nature, celle surtout des produits viticoles, furent très abondantes pour l'année 1841. Il en a été de même, grâce à Dieu, pour l'année 1848. Le prix du pain est revenu à la cote normale; le prix du vin est descendu à un chiffre infiniment bas.

« Après avoir reconnu cette identité de circonstances déplorables et d'améliorations immédiates qui assimilent, malheureusement d'un côté, heureusement de l'autre, les années 1840 et 1847, les années 1841 et 1848, votre commission a voulu se rendre compte de l'influence que l'année mauvaise et l'année meilleure ont exercée sur les revenus de l'octroi.

« L'inondation avait causé des dommages énormes dont la réparation imposa de lourds sacrifices à toutes les éparques, à toutes les fortunes. Un grand nombre de familles durent recourir à une économie sévère, à des privations même, pour compenser les pertes éprouvées. Les recettes de l'octroi se ressentirent de ces pénibles nécessités. Le produit pendant cette fatale année s'éleva seulement à 2,850,000 f.

« Dans l'année suivante, soit par l'effet du renouvellement simultané des approvisionnements généralement épuisés, soit par l'influence exercée sur la consommation par le bas prix du vin, le produit de l'octroi s'éleva jusqu'à la somme de 5,077,000 f.

« Le produit de l'octroi pendant l'exercice 1841 donna ainsi, comparativement avec l'exercice 1840, un accroissement dépassant le taux proportionnel de 8 pour 100.

« Dans leur analogie comparative avec les années 1840 et 1841, les malheurs de 1847 et les compensations heureuses de l'année 1848 conservent une relative supériorité.

« L'inondation fut de courte durée; elle frappa plus spécialement quelques quartiers de la ville. Les dommages causés par la disette ont frappé tout le monde, et ils ont duré pendant une année entière. Les économies et les privations qu'a nécessitées la réparation de ces désastres ont donc été plus impérieuses, plus considérables en 1847 qu'en 1840. A cette cause de diminution des revenus de l'octroi pendant l'exercice 1847 une autre cause s'est jointe encore : le vin, qui valait en moyenne 18 f. l'hectolitre en 1840, a valu 25 f. l'hectolitre en 1847. Cette cherté du vin pendant l'année qui va finir a contribué certainement à réduire les recettes de l'octroi. Cette cause de réduction n'existe plus dès ce moment. Le prix du vin nouveau est descendu à 15 f. l'hectolitre, et probablement il descendra davantage encore. Or, l'expérience prouve que, dans toutes les circonstances ordinaires, le bas prix excite la consommation et les approvisionnements. Ce fait normal se réalisera sans aucun doute pendant l'année prochaine; l'augmentation qu'il produira dans les revenus de l'octroi sera d'autant plus élevée que les approvisionnements, ajournés par les motifs qui viennent d'être rappelés, seront alors plus nombreux.

« Les rapprochements comparatifs qui viennent d'être soumis à votre attention entre les deux époques analogues et les conséquences tirées de ces rapprochements ne sont pas de vaines et hasardeuses théories. Votre commission a reconnu que les faits concordent complètement avec les prévisions dont ses raisonnements lui avaient démontré la probable réalisation. Les statistiques fournies par l'administration de l'octroi ont donné la preuve de cette concordance.

« En 1840, le droit d'octroi fut perçu sur 245,000 hectolitres de vin;

« En 1841, la perception porta sur la quantité de 286,000 hectolitres;

« En 1847, les relevés de l'administration constatent que la perception a porté seulement sur 255,000 hectolitres.

« Ainsi, messieurs, les quantités de vin soumises au droit d'octroi en 1847 ont été inférieures de 12,000 hectolitres aux quantités afférentes à l'année 1840, elles ont été inférieures de 55,000 hectolitres aux quantités afférentes à l'exercice 1841.

« Votre commission n'a pu acquiescer à la certitude numérique que les mêmes différences existassent sur les produits donnés par les droits perçus sur la viande pendant ces mêmes époques. La comparaison n'a pu être officiellement établie, attendu que, dans l'année 1840, la perception, pour la race ovine, avait lieu par tête, tandis que postérieurement elle a eu lieu sur le poids brut. Toutefois, si l'on en juge par les renseignements relatifs aux pores, sur lesquels le droit a continué d'être perçu par tête, la différence existant entre la consommation de la viande pendant l'année 1846 et les années 1840 et 1841 est au moins aussi prononcée que celle constatée pour la consommation du vin.

« Le nombre des pores ayant payé le droit avait été, en 1840, de 14,800

en 1841, de 15,000

en 1847, de 11,200

« Les différences comparatives ressortant de ces états sommaires sont significatives; il est inutile de les commenter.

« Les divers chiffres qui viennent d'être cités devant vous ont paru à votre commission, donner un témoignage concluant et incontestable en faveur du raisonnement qui l'a portée à évaluer les revenus de l'octroi pour l'exercice prochain au-dessus des estimations présentées par M. le maire.

« Cette question préliminaire étant éclairée et résolue comme principe, il y avait lieu de procéder à l'appréciation.

« En prenant pour base la différence constatée entre les produits donnés en 1840 et ceux donnés en 1841 par l'octroi, il y aurait eu lieu d'augmenter de 8 0/0 pour 1848 les produits donnés par l'octroi en 1847. Mais si les circonstances ont été plus contraires en 1847 qu'en 1840, elles sont plus favorables en 1848 qu'elles n'ont été en 1847; puis encore, pendant les sept années écoulées entre les deux époques comparées, la population lyonnaise, d'après les recensements officiels, s'est accrue de plus de 27,000 âmes, et le service de l'octroi, rendons-lui cet hommage, a fait de notables progrès; enfin, pour complément d'avantages, les affaires, languissantes et lourdement comprimées pendant ces derniers temps, se raniment et permettent d'espérer que les ouvriers, cette partie de notre population à laquelle nous portons un si vif intérêt, auront dû travailler pendant toute la campagne qui vient de s'ouvrir. Ces raisons ont inspiré à votre commission la conviction qu'elle se placerait dans les limites de la vérité en évaluant à 40 0/0 l'augmentation du produit de l'octroi pour l'année 1848, comparativement avec le produit donné pour l'année 1847.

« Votre commission vous propose, en conséquence, Messieurs, d'évaluer à 5,150,000 f. le produit brut de l'octroi pour l'exercice prochain.

« Les deux modifications dont les motifs viennent de vous être présentés sont les seules que votre commission, de concert avec M. le maire, vous propose d'introduire dans les recettes ordinaires et extraordinaires.

« Les changements que votre commission croit devoir vous proposer sur les dépenses de toute nature sont au nombre de sept.

« Le chapitre des dépenses ordinaires porte, sous le numéro 24, un crédit de 40,000 f. pour les remises attribuables aux employés de l'octroi après 2,405,000 f. de recette brute, et sous le n^o 31, un crédit de 226,780 f. pour le prélèvement exercé par l'Etat sur le produit net de l'octroi. L'augmentation qui vous est proposée sur l'évaluation du produit de l'octroi nécessite un changement à chacun de ces deux crédits.

« Le n^o 24 doit être porté à 70,000 f.

« Le n^o 31 doit être porté à 244,000

« Ces modifications étant une conséquence nécessaire de l'accroissement des produits de l'octroi, il n'y a plus lieu d'en développer davantage les motifs.

« Le n^o 64 des dépenses ordinaires a pour objet la subvention communale en faveur du dispensaire spécial. En votant le budget supplémentaire de l'année courante, vous avez décidé que le chiffre de cette subvention serait à l'avenir de 2,500 f.

« Votre commission vous propose, de concert avec M. le maire, d'inscrire ce chiffre dans le budget qui nous occupe.

« M. le maire a fait connaître à votre commission que, selon toute probabilité, le crédit de 1,000 f. inscrit dans le chapitre des dépenses extra-

ordinaires sous le n° 50, pour annuités à payer pour établissement de trottoirs en pierres de Tonnerre, est insuffisant. M. le maire a demandé que ce crédit fût porté à 2,000 fr.; votre commission vous propose de voter cette augmentation.

Le n° 57 des dépenses extraordinaires mentionnait seulement pour mémoire le crédit attribuable à un premier fonds pour coopération de la ville dans la reconstruction du quai de la Balaine; votre commission a pensé qu'il convenait de porter un chiffre effectif à ce crédit. La reconstruction du quai de la Balaine n'est pas seulement utile, elle est encore nécessaire. Si votre budget ne portait aucun fonds applicable à cette dépense, il pourrait bien arriver, et il arriverait probablement que le gouvernement ne croirait pas devoir devancer la ville dans cette amélioration désirable. Votre commission vous propose de vivifier ce crédit par une allocation de 25 000 fr. Cette proposition se justifie par elle-même; M. le maire y a adhéré, vous voudrez sans doute la valider par votre approbation.

Votre commission vous propose deux autres modifications au chapitre des dépenses extraordinaires. Ces modifications diffèrent de celles qui précèdent en ce qu'elles ont pour effet de réduire la somme des dépenses que les autres ont pour effet d'augmenter.

Le chapitre des dépenses extraordinaires contient, sous le n° 4, un article ouvrant, pour le paiement des intérêts afférents à la dette communale, un crédit de 559,605 fr. 54 c. Ce crédit avait été calculé sur la prévision que l'emprunt récent de 4,900,000 fr. serait entièrement passible d'un intérêt de 5 0/0. M. le maire a fait connaître à la commission que sur cette somme un million avait été prêté par la caisse des consignations au taux de 4 1/2 0/0, il y avait lieu de réduire le crédit dont il s'agit de toute l'économie résultant de ce taux d'intérêt plus avantageux. Cette proposition de M. le maire ne pouvait rencontrer d'opposition; le crédit dont il s'agit a donc été réduit à 555,020 fr.

M. le maire vous a proposé, sous le n° 29, un crédit de 60,000 fr. pour annuités à payer à la compagnie Guesdon pour trottoirs en bitume; le cahier des notes joint au budget évalue à 80,625 fr. 14 c. la somme à payer à cette compagnie pendant l'exercice prochain pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour. Les 9,575 fr. ajoutés à ce chiffre certain représentent les paiements probables à faire pour travaux en cours d'exécution ou à exécuter prochainement. Votre commission a pensé que vous ferez une part suffisante à cette nouvelle dépense en lui attribuant un crédit prévisionnel de 5,000 fr.; elle vous invite, en conséquence, à réduire à 55,000 fr. le crédit prévisionnel de 60,000 fr. proposé par M. le maire.

Nous sommes arrivés, Messieurs, à la fin de l'exposé des modifications que, d'un commun accord avec M. le maire, votre commission vous propose d'introduire dans le budget prévisionnel pour le prochain exercice. Les observations qui ont motivé et qui justifient ces modifications ne sont pas les seules qui aient été présentées à votre commission et qui aient obtenu son attention. Les divers services ont été l'objet d'investigations sérieuses, et plusieurs discussions intéressantes ont surgi dans le cours du travail dont l'examen du budget qui nous occupe était l'occasion.

Il rentre dans le devoir du rapporteur de vous faire connaître ceux de ces incidents qui sont les plus dignes d'intérêt.

En examinant les crédits votés pour l'entretien et l'amélioration des promenades publiques, on a invité M. le maire à porter son attention sur la nécessité de faire préparer par des études spéciales la régénération de nos promenades, dont la plupart sont dans un fâcheux état de déperissement. M. le maire a répondu qu'il s'occuperait de cette intéressante question, et qu'il y donnerait toute l'attention qu'elle mérite.

A propos de l'examen de l'article relatif aux recettes que donnent les droits de voirie, votre commission, à l'unanimité, a invité M. le maire à vous présenter, le plus prochainement possible, un nouveau règlement réduisant au-dessous des dimensions actuelles la hauteur permise des maisons qui se construisent dans notre ville. Il ne suffit pas, en effet, Messieurs, d'élargir nos rues pour assainir et embellir notre cité; il faut encore et en même temps imposer des entraves légales à ce système malheureusement en usage qui porte les propriétaires à donner à leurs maisons une hauteur démesurée, au détriment à la fois de leurs propres intérêts et de l'intérêt public. Vous approuverez sans doute, Messieurs, le vœu exprimé par votre commission au sujet de cette grave question.

Votre commission a aussi invité M. le maire à obliger les entrepreneurs des omnibus desservant la banlieue à délivrer, sur les points de départ à Lyon, des numéros d'ordre pour l'occupation des places. Des scènes déplorables, non pas seulement d'impolitesse et d'inconvenance, mais encore de brutalité, ont lieu très fréquemment, surtout pendant la belle saison, pour l'installation des personnes qui veulent prendre place dans les omnibus. La délivrance de numéros d'ordre classerait les droits de chacun, et ferait cesser des scènes qui donnent à la fois une fautive idée des bonnes manières de notre population et de la sollicitude de l'administration municipale. M. le maire a pris note de cette observation; il a promis d'en faire l'objet d'une étude spéciale.

On a demandé à M. le maire s'il avait espéré que le gouvernement ferait bientôt droit au vœu exprimé par le conseil municipal et par le conseil-général à l'effet d'obtenir l'insitution à Lyon d'une faculté de médecine et d'une faculté de droit.

M. le maire a répondu qu'il n'avait pas connaissance que cette grave question ait été résolue; il a déclaré qu'il continuerait à s'en occuper.

Une dernière observation doit vous être signalée; elle se rapporte à la marche et au progrès des écoles primaires communales.

Un membre de votre commission a demandé que M. le maire fasse imprimer et vous fasse distribuer les rapports et les documents qui seront adressés à l'administration municipale par les comités locaux et par les inspecteurs chargés de surveiller vos écoles primaires communales. M. le maire a pris l'engagement de déférer à cette demande.

Tels sont, Messieurs, les divers incidents auxquels a donné naissance l'examen du budget qui nous occupe. Il reste maintenant à vous dire quelques mots sur les résultats généraux de ce budget et sur la situation dans laquelle se trouveront les finances de la ville pendant l'exercice prochain.

Si vous adoptez les propositions que votre commission présente à votre vote, le budget prévisionnel pour l'année qui va s'ouvrir donnera les résultats suivants :

Recettes ordinaires	4,096,999 f. 54 c.	} 4,455,038 f. 59 c.
Recettes extraordinaires	556,039 05	
Dépenses ordinaires	2,773,645 99	
Dépenses extraordinaires	4,652,454 59	

Excédant de recettes 389 21
(La suite à un prochain numéro.)

Chronique.

Dans les concerts donnés au Cercle Musical par les sœurs Milanollo, ces jeunes artistes ont su de nouveau captiver l'intérêt du public. Le sentiment musical de l'aînée, la verve de la plus jeune, sont des qualités précieuses chez elles. Néanmoins, c'est presque un phénomène de voir ce public, ordinairement si tôt blasé, leur continuer ses applaudissements et son enthousiasme.

Dans ces concerts, de même qu'au Grand-Théâtre, M. Feictinger, baryton allemand, s'est fait entendre. Cet artiste a une voix agréable et chante avec expression. Il fera bien de nous faire connaître quelques unes de ces belles mélodies ou *lieder* qui abondent en Allemagne.

La foire grasse de Saint-Etienne-du-Bois, près Bourg, du 29 décembre dernier, a été très bonne; les bœufs, les vaches et les porcs gras y étaient nombreux; les prix étaient avantageux: ils se sont fixés de 55 à 60 fr. le quintal de 50 kilogrammes pour les bœufs et de 40 à 42 fr. pour les porcs. Ces derniers ont été très recherchés; il s'est vendu de 350 à 400 bœufs et un bien plus grand nombre de porcs. Le retour du lendemain à Bourg a été bon; il s'y est fait des affaires.

Le sieur Jean Morand, du Poiizat, commune de Bény, qui dès long-temps est en possession de fournir à peu près les plus beaux bœufs à cette foire, a maintenu cette année sa réputation méritée d'éleveur et surtout d'engraisseur intelligent; il a vendu une paire de bœufs gras du poids de 2,027 kilogrammes, au prix de 1,650 fr. L'acquéreur est le nommé Barbet, de Saint-Clément-lez-Mâcon. Morand

prépare en ce moment un bœuf de race bressane, comme les deux précédents, pour le présenter au concours qui aura lieu à Lyon le mardi de Pâques, et où ce cultivateur est appelé cette année comme l'un des membres de la commission d'examen.

Un porc gras de la race du pays, que les connaisseurs estimaient peser 330 kilogrammes, a été vendu 271 fr. à un marchand étranger au département.

Le grand nombre et surtout l'état d'embonpoint des animaux conduits à la foire de Saint-Etienne font désirer l'établissement d'un concours avec primes d'encouragement.

On a été fort surpris de voir passer à Bourg, ces jours-ci, un convoi de pères capucins (dix-huit, à ce qu'on assure), qui ont traversé cette ville, émigrant de Lyon et se dirigeant du côté de Lons-le-Saunier.

Comme nous l'avions annoncé dans un de nos derniers numéros, le nommé Vocango, assassin présumé de la femme Bruyas, a été arrêté à Aix en Provence, et vient d'être transféré dans la prison de Vienne.

C'est un homme d'une taille et d'une force herculéennes, à la figure dure et caractérisée. On raconte qu'il a été reconnu par les agents de notre police. Si, comme tout porte à le croire, cet homme dangereux est l'assassin de la femme Bruyas, Vienne verra peut-être se dérouler un de ces drames lugubres auxquels depuis long-temps elle n'avait pas assisté. (Moniteur Viennois.)

Un laboureur de Saint-Martin-sur-Oire (Loire) vient de déterminer, à quelques centimètres de profondeur, un vase de terre contenant 55 laches ou ciseaux à bois gaulois en bronze, avec bélières destinées à les suspendre.

CONDITION DES SOIES DE LYON.

Vendredi 31 décembre. — Soies ouvrées, 47 ballots; soies grèges, 8 ballots; dernier numéro placé, 2319.

Spectacles du 3 janvier 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.
THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Pierre-le-Rouge, vaudeville. — Henriette et Charlot, vaudeville. — Une Fille terrible, vaudeville.

Mouvement de la population du Dépôt de Mendicité de la ville de Lyon pendant le mois de décembre 1847.

Effectif au 1 ^{er} décembre : Hommes	164
— — — Femmes	155
Admis pendant le mois : Hommes	15
— — — Femmes	8
Total	557
Sortis pendant le mois : Hommes	12
— — — Femmes	11
Total	23
Effectif au 1 ^{er} janvier 1848 : Hommes	163
— — — Femmes	149
Total	514

Nouvelles diverses.

Le *Moniteur* publie une ordonnance royale, datée du 25 décembre, qui réduit à quinze centimes, à partir du 1^{er} janvier 1848, les frais de plombage fixés à vingt-cinq centimes par plomb, y compris la ficelle, pour les sels expédiés à des destinations qui dispensent du paiement du droit.

Le *Moniteur* officiel insère cinq ordonnances royales, précédées d'un rapport au roi, signé duc de Montebello, ministre de la marine, et datées du 23 décembre. Ces ordonnances ont pour but de régler toutes les branches de l'administration de la marine. La première organise le corps du commissariat; la seconde, le personnel des subsistances; la troisième, le corps du contrôle; la quatrième, le personnel administratif des directions dans les ports et établissements de la marine; enfin la cinquième règle les attributions du corps des comptables dans les divers services.

On écrit de Boulogne, le 28 :

« Un train spécial parti de Paris à deux heures a parcouru aujourd'hui nos lignes de fer jusqu'à Boulogne, emportant les paroles officielles du chef de l'Etat. Ce train n'a pas coûté moins de 18,000 fr., et c'est un journal anglais, le *Times*, qui en a fait les frais, pour pouvoir publier aussitôt que les journaux de Paris le discours royal, impatiemment attendu de l'autre côté du détroit. Le train était composé de huit voitures. »

Le conseil-général des mines vient d'approuver le projet présenté par l'administration des forêts pour le reboisement de la forêt de Sens, dans la vallée de Viedessos, arrondissement de Tarascon (Ariège). Ce reboisement doit s'effectuer au moyen de l'ensemencement annuel de 20 hectares. La superficie totale de cette forêt est évaluée à 780 hectares.

Les semences devront être fournies par l'administration forestière, et la main-d'œuvre par les usagers, savoir : l'exploitation des mines de fer communales de Rancié, dans la proportion de sept dixièmes; la commune de Sens, dans la proportion de deux dixièmes, et la commune de Viedessos dans celle d'un dixième.

Un déplorable accident est arrivé dernièrement à Paris, faubourg Saint-Antoine, rue des Boulets. Une jeune femme sujette à des accès d'épilepsie, surprise par les atteintes du mal, tomba sans connaissance sur le parquet de sa chambre, en renversant une chandelle allumée qui mit le feu à ses vêtements. Son mari, qui travaille dans un atelier situé en face de la maison qu'il habite, ne se trouvait pas malheureusement à sa place ordinaire, devant la croisée, place qu'il avait choisie pour pouvoir être à même de porter secours à sa femme quand les accès la prendraient.

La pauvre femme évanouie fut bientôt enveloppée de flammes; mais le feu, pénétrant dans les chairs, abrégea par la douleur la crise chez la victime et lui rendit une partie de l'usage de ses sens. Aussitôt elle se leva tout embrasée, court en chancelant au berceau, enlève son enfant qui y repose et s'élança chez des voisins, où elle déposa son précieux fardeau, puis court dans la rue et se jette dans un ruisseau. Son mari accourut au moment où on la relevait privée de tout sentiment, les vêtements complètement consumés et les chairs carbonisées sur plusieurs parties du corps; son état était horrible. On la porta sans retard à l'hôpital Saint-Antoine.

Au bout d'une heure environ, grâce aux soins empressés qui lui étaient prodigués, la victime revint à la connaissance; ses premières paroles, en apercevant son mari au chevet de son lit, furent celles-ci : « Pardonne-moi, mon ami, ce n'est pas ma faute!... Notre enfant est sauvé, et je ne suis qu'à moitié coupable, puisqu'il te restera un gage de ma tendresse et de mon amour!... »

Bientôt après, le délire survint, les accidents se déclarèrent, et la

malheureuse jeune femme succomba après vingt-quatre heures d'atroces souffrances.

Le mari est dans un état qui inspire pour sa raison les plus vives inquiétudes.

La *Bermuda-Gazette* annonce la découverte d'une île nouvelle dans l'Océan Atlantique par le capitaine Paulson, du navire danois *Triton*, pendant sa traversée de Santa-Cruz à Londres. Peu de jours, dit-elle, après que ce navire eut quitté les Bermudes, le temps étant sombre et orageux, un matelot vint dire au capitaine, vers le coucher du soleil, qu'il lui semblait voir la terre assez distinctement. On se refusa d'abord à croire à un rapport aussi en contradiction avec les cartes marines; cependant, l'eau de la mer offrant une teinte différente de ce qu'elle est habituellement au large, on jeta la sonde, et on ne trouva que seize brasses.

Ordre fut bientôt donné de virer de bord, et bien en est-il advenu, car, au moment où on changea les amures, la sonde n'annonçait déjà plus que cinq brasses. On courut pendant toute la nuit l'O.-S.-O. avec peu de voiles. Au point du jour, on prit une bordée à l'E.-N.-E., et, peu de temps après, on aperçut l'île droit sur l'avant. A neuf heures du matin, l'ancre fut jetée dans une baie avec fond sablonneux et sept brasses d'eau. On descendit à terre, et en moins de trois quarts d'heure on fit le tour de l'île, qui était recouverte d'un beau gazon et de quelques buissons épars.

Pendant que le capitaine faisait des observations pour en déterminer la position géographique, les matelots vinrent lui dire qu'ils avaient découvert le corps d'un homme mort. S'étant rendu à l'endroit indiqué, il trouva en effet dans une espèce de grotte les restes parfaitement conservés et en apparence desséchés d'un homme à cheveux blonds, avec une longue barbe et des favoris. Au près du corps se trouvait une boîte marquée de quelques initiales, et, plus loin, une espèce de petit radeau qui tenait par des liens végétaux, sans aucune trace de fer ou de matériaux provenant d'un naufrage. La momie tomba en poussière dès qu'on y eut touché. Si les observations du capitaine Paulson sont exactes, cette nouvelle île se trouverait par 33 degrés 19 minutes de latitude nord, par 42 degrés 39 minutes de longitude ouest de Greenwich, et aurait environ 70 pieds anglais d'élévation au-dessus du niveau de la mer.

Le *Galeshead Observer*, après avoir annoncé la mort d'un vieux contre-maître de la marine britannique, M. Alexandre Brown, Ecossais, âgé de 73 ans, qui avait servi dans toutes les guerres maritimes contre la France et passé plusieurs années dans ce pays comme prisonnier de guerre, rappelle que ce loup de mer avait pris femme d'une manière fort originale.

Il se promenait un jour entre Shields et Hartley, lorsque, tout près du parc de Whitley, il rencontra un groupe de joyeuses jeunes filles.

Quelques plaisanteries furent échangées, et l'une des jeunes filles finit par lui demander s'il n'avait pas envie de se marier. Il répondit affirmativement. « Eh bien ! laquelle d'entre nous choisissez-vous ? » C'était embarrassant. Brown n'était pas un Turc, mais un matelot anglais; il ne pouvait donc songer à la pluralité promise par le Koran, et toutes ces demoiselles étaient également attrayantes.

Il résolut, en bon marin qu'il était, de s'en rapporter au hasard.

« J'épouserai, dit-il, celle d'entre vous qui sautera le plus loin. » L'originalité de cette proposition piqua au jeu ces demoiselles, et les voilà sautant à qui mieux mieux... pour conquérir un mari. La jeune et jolie Nancy Nesbitt l'emporta dans cette étrange lutte, et Brown l'épousa dès le lendemain.

Ils vécurent fort heureux ensemble et eurent beaucoup d'enfants, à ce qu'assure le journal anglais.

Voici les recettes du chemin de fer du Nord du 18 au 24 décembre 1847 :

35,240 voyageurs	125,114 f. 60 c.
Bagages, marchandises, etc.	176,206 28
Total	301,320 88
Semaine correspondante de 1846.	
25,239 voyageurs	92,269 40
Bagages, marchandises, etc.	113,549 92
Total	205,819 32

Recette totale du 1^{er} janvier au 24 décembre 1847 : 13,328,046 f. 64 c.

Le tribunal de Cassel (Hesse électorale), après une instruction qui a duré six mois, vient de condamner le professeur Hildebrand à une amende de 20 thalers, pour avoir introduit dans le pays des journaux défendus; mais le tribunal l'a renvoyé de la prévention pour offense envers le souverain. On annonce que M. Hildebrand a l'intention d'interjeter appel de ce jugement.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

On écrit de Madrid, 25 décembre :
« Par ordonnance du 24 décembre, signée par Isabelle, contre-signée par le duc de Valence, président du conseil des ministres, conformément au vœu de don Francisco de Paula Orlando, comte de Romero, est acceptée sa démission du ministère des finances, fondée sur le mauvais état de sa santé. »

La *Gazette* publie aujourd'hui les ordonnances qui reconstituent le ministère de la manière suivante :

Présidence du conseil, sans portefeuille, le général Narvaez; guerre, le général Figueras, sénateur du royaume; finances, Manuel Beltran de Lys y Rives; intérieur, Sartorius; justice, Arrazola; instruction publique, Bravo Murillo; marine, Mariano Roca de Togores, député aux cortès.

On ne croit pas que ce remaniement du cabinet soit de nature à lui donner plus de force vis-à-vis des cortès. Il est des personnes qui prétendent qu'une crise ministérielle nouvelle pourrait ne pas se faire attendre beaucoup.

Une ordonnance nomme vice-présidents de la junte supérieure des archives du ministère de grâce et de justice MM. Pidal et de Andino.

Dans la séance du sénat d'hier, il a été adopté jusqu'à l'article 24 de la loi sur les sociétés anonymes. Le résultat du vote sur l'ensemble de la loi a été de 80 voix pour et 2 contre. Le sénat approuve. Les sénateurs seront convoqués à domicile pour la prochaine séance.

Les chambres n'ont pas siégé aujourd'hui.

PRUSSE.

Nous avons annoncé, dit la *Gazette universelle de Prusse*, que M. de Holtzendorff avait adressé au roi un mémoire sur nos institutions d'état conçu en termes peu convenables. Le mémoire était signé de plusieurs propriétaires de l'ordre des paysans du cercle du Templin. La *Gazette allemande* de Heidelberg a publié la première ce mémoire. Le procureur du roi a poursuivi M. de Holtzendorff. Aujourd'hui nous recevons communication d'une lettre adressée au roi par les signataires du mémoire, qui déclarent n'en avoir pas eu connaissance quand ils l'ont signé. Le roi a répondu dans les termes suivants :

« J'ai vu avec plaisir, par le mémoire présenté par vous et d'autres propriétaires du cercle de Templin, en date du 6 novembre, que vous n'approuvez pas le mémoire de M. de Holtendorff, que vous avez signé. Prenant en considération votre sincérité et l'assurance de vos sentiments de fidélité et de dévouement à ma personne, je pardonne aux signataires le passé ; mais je dois vous avertir qu'ils doivent s'abstenir, à l'avenir, de signer des écrits sans les connaître, parce que, en cas de récidive, il pourrait en résulter des conséquences fâcheuses pour eux. Dans cette occasion, ils pouvaient se compromettre d'autant plus gravement qu'ils se sont laissés influencer par un homme privé également des droits politiques. »

Charlottenbourg, 28 novembre 1847.
Signé FRÉDÉRIC-GUILLEAUME.

» Au maire de Hammelspring, cercle de Templin. »

HOLLANDE.

Le Journal de la Haye du 29 décembre annonce en ces termes un remaniement ministériel en Hollande :

« Le roi, par différents arrêtés du 26 de ce mois, a accordé à M. F.-A. van Hall, sur la demande qu'il en a adressée à S. M., démission honorable de ses fonctions de ministre des finances, à la fin de ce mois, et l'a nommé ministre d'état. »

« Le roi a également accordé à M. J.-A.-H. de la Sarraz, lieutenant-général et aide-de-camp en service extraordinaire, sur la demande qu'il en a adressée à S. M., démission honorable de ses fonctions de ministre des affaires étrangères, et ce à partir de la fin de ce mois. M. de la Sarraz a été nommé ministre d'état. »

« Le roi a nommé, pour entrer en fonctions au 1^{er} janvier prochain :

» Aux fonctions de ministre des affaires étrangères, M. le comte L.-N. van Randwyck, actuellement son ministre de l'intérieur ;
» Aux fonctions de ministre de l'intérieur, M. J.-A. chevalier van

der Heim van Duivedyke, actuellement conseiller d'état et gouverneur de la Hollande méridionale ;

» Aux fonctions de ministre des finances, M. W.-L.-F.-C. chevalier van Rappard, actuellement président de la cour provinciale de justice de la Gueldre. »

BRESIL ET LA PLATA.

Le paquebot Crane est entré à Falmouth le 27 décembre, venant de Rio-Janeiro, qu'il avait quitté le 13.

Ce navire ayant trouvé les malles de la Plata déjà arrivées à Rio quand il est entré lui-même dans ce port, a été expédié plus tôt qu'à l'ordinaire, et, par conséquent, les avis qu'il apporte ne sont que de huit jours plus récents que ceux que l'on avait reçus par le paquebot Swist.

Le blocus de la Plata continuait, mais d'une manière purement nominale, de la part de l'escadre française.

Le général Fructoso Riveira, banni à Sainte-Catherine pour avoir intrigué avec Oribe, avait réussi à s'échapper, et était arrivé à Rio, sur le brick de guerre français l'Alsacienne, huit jours après le départ du Crane.

Il y avait à Rio les navires de guerre de S. M. B. Crescent, Griffon et Modest, le vaisseau de ligne des Etats-Unis l'Ohio, et le brick de guerre français l'Alsacienne, avec l'escadre ordinaire brésilienne.

Les nouvelles de la crise commerciale en Angleterre, apportées à Rio-Janeiro par le Crane, avaient d'abord paralysé toutes les opérations ; mais bientôt la confiance s'était ranimée, et le cours du change était resté dans le statu quo.

Le marché aux cafés, après avoir été très animé, s'était en quelque sorte arrêté court. On espérait néanmoins le voir se ranimer bientôt. Le fret était de 75 à 80 shellings ; mais on comptait sous peu le voir descendre à 60.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

AVIS. Le Cabinet de Lecture qui était situé sur la promenade du quai de Retz est actuellement en face, rue Basse-Ville, à côté le magasin faisant l'angle du quai.

Le chef de l'établissement ayant voulu satisfaire aux désirs d'un grand nombre de dames, un Cabinet spécial de Lecture leur est réservé.

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 46, à Lyon.

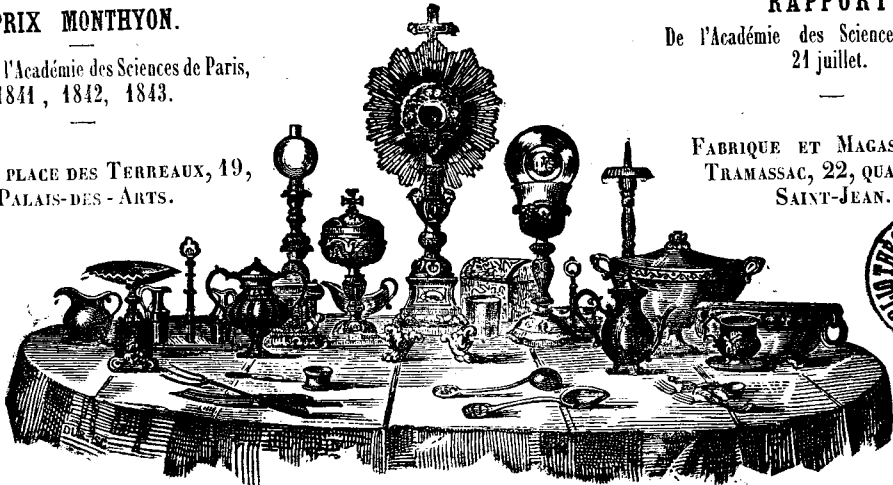
Bourse de Lyon d'aujourd'hui 3 janvier.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	1210	1210	1210	1210	1212 50	1212 50
prime d. 40					1218 75	1217 50
Paris à Rouen.	910	908 75	910	908 75	912 50	911 25
prime d. 40					917 50	916 25
Avignon à Marseille	576 25	575	576 25	575	576 25	575
prime d. 40					583	582 50
Orléans à Vierzon.	346 25		346 25			
prime d. 40						
Chemin du Nord	550	551 25	550	551 25	552 50	550
prime d. 40					553	553 75
Paris à Lyon	400		400		400	
prime d. 40						
Mines de la Loire.	640		657 50	656 25	658 75	
prim de. 40						

PRIX MONTHYON.

Rapport de l'Académie des Sciences de Paris, 1841, 1842, 1843.

MAGASIN PLACE DES TERREAUX, 19, PALAIS-DES-ARTS.



RAPPORT

De l'Académie des Sciences de Lyon, 21 juillet.

FABRIQUE ET MAGASIN RUE TRAMASSAC, 22, QUARTIER SAINT-JEAN.



PROCÉDÉ DE M. LE VICOMTE HENRY DE RUOLZ.

DÉSIR ET ARQUICHE, SEULS CONCESSIONNAIRES

Pour l'application de l'Or et de l'Argent sur les diverses espèces de Métaux.

Couverts en pakfoid dorés et argentés, ayant le poids, le son, la solidité et la forme de la plus belle argenterie, chargés de 75 à 80 grammes d'argent par douzaine. Mille autres objets divers pour service de table, ornements de cheminées, grilles pour confiseur, en beaux plaqués et beaux bronzes. On répare et remet à neuf les vieux plaqués. Bronzes et orfèvrerie en vases sacrés pour église en modèles très variés et très riches. Le tout à prix fixes et très modérés. — Expéditions pour la France et l'étranger. (7037)

Dépôt chez

M. VERNET,

place des Terreaux, 13. (7267)

CAPSULES de RAQUIN

AU BAUME DE COPAHU PUR SANS ODEUR NI SAVEUR

Approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADEMIE DE MEDECINE comme infiniment supérieures aux capsules Mothes et à tous les autres remèdes qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, fleurs blanches, etc. A Paris, rue Mignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Etude de M^e Ferrouillat, notaire à Lyon.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS

PLACÉ DANS UN QUARTIER AVANTAGEUX.

Le bail a plusieurs années à courir.

Il sera donné toutes facilités pour les paiements. S'adresser à M^e Ferrouillat, notaire, rue Bât-d'Argent, 10. (6221)

A VENDRE

Pour cessation de commerce, un fonds de vaste café. Ce café est bien décoré et possède une nombreuse et bonne clientèle. Il est situé à Saint-Etienne, à l'angle des places Marengo et Saint-Charles.

S'adresser à M. Résillot, propriétaire de l'établissement. (1480)

A LOUER

au Puy (Haute-Loire), une maison neuve propice pour hôtel ou restaurant. Elle est située dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Joly, rue Saint-Côme, n° 6, à Lyon. (1477)

ON A PERDU

vendredi dernier 24 cou rant, dans la nuit, une chienne d'arrêt, poil ras, tigré, ayant quelques tâches jaunâtres, âgée de dix mois.

S'adresser au nom indiqué sur le collier, place du Collège ou rue Lanterne, 15, chez MM. Bruny et Chanel. (1478)

A LOUER

immédiatement, vastes magasins situés quai de Retz, n° 37, à l'angle de la rue Pas-Etroit. S'y adresser. (1470)

A VENDRE

Un Fonds de Chapellerie traitant spécialement l'article prêtre, bien situé, jouissant d'une nombreuse clientèle. On donne toute facilité pour les paiements.

S'adresser chez M. Fuchez, rue de Bourbon, 33, au 1^{er}. (1465)

VENTE A GRAND RABAIS,

PAR LIQUIDATION,

DES MAGASINS

DE LA CITÉ DE LYON,

Rue Saint-Côme, 3.

Habilllements confectionnés en tous genres pour hommes et pour enfants.

Les magasins, sont ouverts à partir du 2 janvier 1848, de dix heures du matin à deux heures, et de trois à sept heures du soir. (2567)

AU TAPIS D'AUBUSSON.

M. MOREAU tient un assortiment de tapis haute laine, moquettes, tapis d'église et de salon, vénitiennes pour escalier, tapis de table et de piano en tous genres, cabas en moquette, sacs de voyage et autres articles de fantaisie, couvertures en laine et coton, toiles cirées en tous genres, thibaudes.

On est prié de visiter le magasin, grande rue Mercière, 40, à Lyon, pour s'assurer de la modicité des prix. (1474)

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE

A VENDRE.

S'adresser à M. Genetier, place Bellecour, n° 7. (2857)

SIROP PECTORAL DE MACORS

AU MOU DE VEAU,

Pour Rhumes, Gripes, Enrouements et Irritations de Poitrine.

Ce sirop, composé en 1784, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque ; ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours sur eux conservé une supériorité incontestable et une préférence méritée.

A Lyon, chez l'inventeur MACORS, pharmacie MACORS et GUILLEMINET, rue Saint-Jean, 50 ; à Paris, pharmacie FAYARD, rue Montholon, 18. On y trouve également le véritable SIROP VERVIFUGE pour les maladies des enfants.

Dépôts à Lyon.

M. VERNET, pharmacien aux Terreaux ; M. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture. (3906)

PAPIER FAYARD ET BLAYN pour guérir les rhumatismes, douleurs irritations de poitrine, brûlures, engelures, cors et œils-de-perdrix. — N. B. Chaque rouleau porte les signatures Fayard et Blayn. — Prix : 1 et 2 fr.

DÉPÔT GÉNÉRAL chez MM. Macors et Guilleminet, et chez MM. Lardet, André et Vernet, à Lyon. (7481 — 8357)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans réchute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chautier, 7 ; à Toulon, rue Bonnefoi, 2 ; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec ; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

SIROP ET PASTILLES DE THRIDAGE

OU SUCCÈS PUR DE LACTUE,

Préparés par PAUL GAGE, pharm., rue Grenelle-Saint-Germain, 13, à Paris.

Les préparations de THRIDAGE, de M. PAUL GAGE, ont été proclamées par l'Académie royale de Médecine de Paris et par le Collège de Santé britannique comme les CALMANTS les plus puissants qu'on doive employer dans les Rhumes, Toux, Catarrhes, Insomnies, etc. Elles procurent un sommeil délicieux, des rêves agréables, et n'ont jamais les dangers de l'OPIMUM. (7644)

DÉPÔTS à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens du département.

DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure, dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acetés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gale, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

à Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, liz braire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (3758)

CARTES DE VISITE

De tout genre,

GRAVÉES SUR MÉTAL,

DE CHARRASSE,

Graveur et imprimeur, quai des Célestins, 50.

Nota. — Ne pas confondre ce genre de Cartes avec les Cartes porcelaine, gravées sur pierre en lithographie, qui sont très inférieures. (2541)

12,000 PIEDS DE MURIERS

GREFFÉS, PLEIN-VENT ET MI-VENT,

à vendre à des prix très modérés.

S'adresser à M. Gerin, apprêteur de châles, place Louis XVI, n° 5, aux Brotteaux, ou à M. Gerin, boulanger, rue Pont-Évêque, à Vienne (Isère). (1269)

SOCIÉTÉ VINICOLE,

Rue du Péral, n° 10, à Bellecour.

VINS FINS ET ORDINAIRES,

en pièces et en bouteilles.

Beaujolais et Mâconnais vieux : la bouteille, 40 et 50 centimes ; le litre, 50 et 60 centimes. Bordeaux, Bourgogne, Champagne, etc. Franco à domicile. (2531)

Sirop de Mou de Veau,

Préparé par QUET aîné, pharmacien, et avantageusement connu pour la prompte guérison des rhumes, toux, catarrhes, irritations, et toutes les maladies de la poitrine, se vend à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, 31 ; à Thizy, M. Bouvier ; à Tarare, M. Mandet ; à Bourg, M. Villard ; à Mâcon, M. Mossel, tous pharmaciens. (3800)

8 AU GRAND 8

Le sieur COQUAIS, fabricant de beau Plaqué,

argent première qualité,

Rue Saint-Côme, à Lyon.

Réchauds riches et simples, porte-huiliers, bouts de table, porte-carafes, cafetières, flambeaux, sucriers, fontaines à thé, soupères, cuillères à potage, à punch, à sucre et à café, et tout le service de table. Couverts très jolis et solides, de 1 f. 25 c. à 2 f. 25 c.

On expédie en province et à l'étranger. (2781)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le magasin d'orfèvrerie de M. GRAND-CLÉMENT a été transféré quai Saint-Antoine, 22, maison du restaurant de M. Mathieu. — Assortiment de bijoux très variés pour étrennes, à des prix très modérés. (1460)

AVIS. Les personnes qui désirent apprendre la Mazourka, ainsi que toutes les nouvelles Valses composées par M. Cellarius, peuvent s'adresser à M. CLAIRANSON, avec certitude de les apprendre telles qu'elles se dansent à Paris. — Rue des Capucins, 2, au 3^e. (1464)

PATE PECTORAL AU SALEP,

DE MICHEL, PHARMACIEN à TARARE,

Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix : 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C^{ie}, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 515) ; et à Lyon, chez MM. Deriard, rue du Bois, n° 17 ; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet ; Reverchon, ph. à Vaise. (1405)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.